

ASSOCIATION MOMENTANÉE ESPACES-
MOBILITÉS / VAN WUNNIK PARTNERS
Madame Alix VAN CAUWENBERHE
Gérante Espaces-Mobilités
Monsieur Pierre VAN WUNNIK
Gérant Van Wunnik Partners
Rue de Londres, 15

B – 1050 BRUXELLES

V/réf. : votre courrier du 12/12/03
N/Réf. : AVL/KD/BXL-7.15/s.344
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Madame, Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Etude relative à la recherche de solutions favorisant la circulation des transports publics de surface en Région bruxelloise. Avis de principe

En réponse à votre lettre du 12 décembre 2003, réceptionnée le 15 décembre, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 17 mars 2004 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis les remarques suivantes.

Le but de l'étude vise à rechercher des mesures destinées à améliorer la fluidité des transports en commun de surface. Le document soumis à la Commission liste et compare les différentes mesures possibles telles que les panneaux de signalisation (classiques ; à message variable ; ...); les dispositifs amovibles (bornes escamotables, barrières ; ...); et les dispositifs physiques fixes tels que les écluses à bus, largement exposées dans l'étude.

De manière générale, dans les différents avis qu'elle a déjà été amenée à rendre sur des aménagements d'espace public (contrats de quartier, etc.) incluant des dispositifs circulatoires, la Commission a toujours exprimé des recommandations allant dans le sens du bon usage de la ville. Elle estime que l'approche fonctionnaliste qui a tendance à se développer en matière de déplacement, réduit de plus en plus souvent la rue à un espace de circulation automobile, reliant deux carrefours où sont concentrées les interactions entre les différents modes de circulation. Cette approche réductrice se fait au détriment du rôle structurant et paysager de la voirie. Les bornes, zigzags, bacs à plantes et autres oreilles de

trottoir ne permettent plus aucune flexibilité dans l'usage des voiries (la simple déviation d'un bus pose des problèmes insurmontables). Ces aménagements multiples, calqués sur une vue momentanée et réductrice du fonctionnement des voiries, exigent finalement des interventions importantes sur les fondements des rues et trottoirs, et augmentent les déchets urbains en conséquence ; ils aboutissent généralement au remplacement de matériaux résistants et recyclables (pavés de porphyre et bordures en pierre bleue) par des matériaux qui ne le sont pas (clinkers, asphalte, bordures en béton, etc.) ; ils favorisent le renouvellement régulier des revêtements et en rendent l'entretien et la gestion plus difficiles. En tout état de cause, La CRMS n'encourage pas la mise en œuvre d'obstacles physiques fonctionnalisant l'espace au détriment du caractère paysager des lieux. Elle préconise les solutions les plus réversibles et les moins interventionnistes possibles. A défaut, les aménageurs privilégieront les dispositifs amovibles et esthétiquement acceptables aux dispositifs physiques fixes qui paraissent à proscrire dans la plupart des contextes urbains, sans compter les problèmes qu'ils posent au niveau de l'entretien.

Outre le problème esthétique de l'intégration et de l'encombrement de ce type de mobilier, la Commission souligne également le risque de voir l'espace public se fractionner progressivement en une succession de 'zones'. Elle craint que ce phénomène de morcellement ne prenne à plus long terme des allures de 'privatisation' de l'espace public, ce qui n'est pas acceptable.

Quant à l'efficacité de ces aménagements, la CRMS craint qu'une surcharge de signalisation n'entraîne la confusion dans l'esprit des usagers. Trop d'information tue l'information. Elle estime que la dépense de sommes aussi exorbitantes que celles avancées dans l'étude (jusqu'à 33.100 euros pour une borne et 3.200 euros pour son entretien annuel, non compris les frais de gestion et de personnel, etc...) gagnerait à être imputée à des campagnes de sensibilisation auprès du grand public.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

C.c. : A.A.T.L. – D.U.